



Mission régionale d'autorité environnementale

ÎLE-DE-FRANCE

**Note d'information relative à l'absence
d'observation de la Mission régionale d'autorité
environnementale d'Île-de-France sur le projet
d'ensemble de logements sur l'ancien siège BIC à
Clichy (92) dans le cadre d'une procédure
d'autorisation environnementale IOTA**

N°021021/GUNENV

du 16/09/2026

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France a été saisie le 16/07/2026 pour avis sur le projet d'ensemble de logements sur l'ancien siège BIC à Clichy (92), présenté par la SCCV Clichy Logements, dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale IOTA.

Conformément à l'article R. 122-7 du Code de l'Environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier, qui a par ailleurs fait l'objet de deux avis précédents de la MRAe en 2023 et 2024 (APJIF-2023-003 et APJIF-2024-048).

Cette information est à porter à la connaissance du public dans le cadre de la consultation prévue par le Code de l'Environnement. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site internet de la MRAe.

**Avis n°021021/GUNENV du 16/09/2026
sur le projet d'ensemble de logements sur l'ancien siège BIC à Clichy (92)**